



APPEL D'OFFRES NO 2018-001

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER
2018-2019,2019-2020,2020-2021**

*La Municipalité de Pointe-à-la-Croix demande des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons, **2018-2019,2019-2020,2020-2021.***

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui peut être obtenu en s'adressant au directeur général de la municipalité et ce, à compter du 25 septembre 2018.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé, payable à l'ordre de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, au montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission ou d'un cautionnement de soumission d'une compagnie d'assurances établi au même montant et valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Tous les soumissionnaires sont priés de déposer leur soumission dans des enveloppes cachetées en prenant soin d'indiquer la mention « Soumission – Entretien des chemins d'hiver ».

La date limite pour la réception des soumissions est fixée au jeudi 18 octobre 2018, avant 11h00, au bureau administratif de la municipalité situé au 139, boulevard Interprovincial, Pointe-à-la-Croix, Québec, G0C 1L0.

La Municipalité de Pointe-à-la-Croix ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et aucune indemnité ne sera allouée au soumissionnaire pour la préparation de sa soumission.

Claude Audet
Directeur général